



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs ,
Instituteurs , professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches-du-Rhône

FORCE OUVRIERE

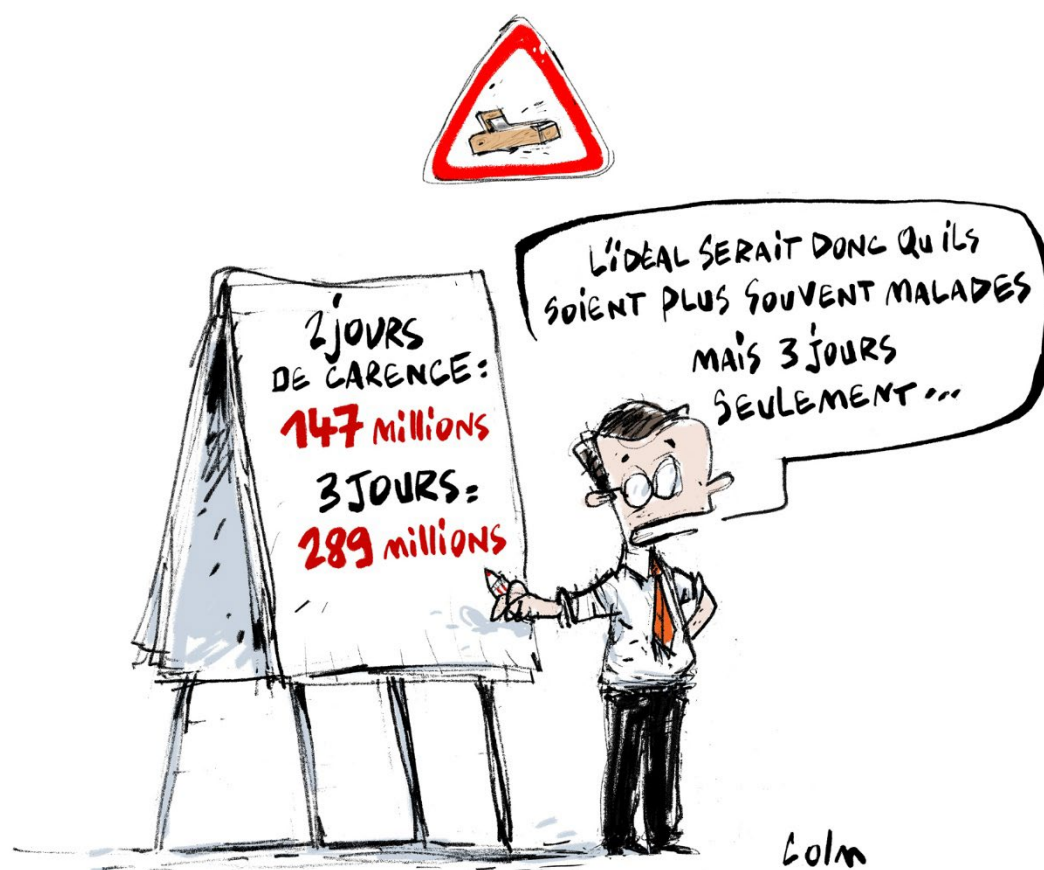


4 novembre
2024

*Suppression de 4000 postes dont 3155 dans le
1^{er} degré, remise en cause du droit à arrêt-
maladie rémunéré avec 3 jours de carence et
perte de 10% de la rémunération, blocage des
salaires, suppression de la GIPA, ...*

**Face à l'avalanche de mesures contre
l'École, les enseignants et les
fonctionnaires, une URGENCE :**

à tous les niveaux, préparer
la GRÈVE UNIE pour faire reculer le
gouvernement !



Le gouvernement a annoncé, pendant les congés d'automne, une attaque sans précédent contre l'École publique, les enseignants et l'ensemble des agents de la fonction publique.

Suppression des 4000 postes d'enseignants (dont 3155 dans les écoles) pour la rentrée 2025 !

Malgré l'alerte sociale [\[lire ICI\]](#) lancée par l'ensemble des syndicats nationaux représentatifs de l'Éducation Nationale (FSU, FO, CGT, SUD, CFDT, UNSA, SNALC), préalable à un dépôt de préavis de grève à compter du 4 novembre, la ministre Genetet a confirmé ces suppressions, évoquant des baisses démographiques.

3200 suppressions de postes dans les écoles, c'est cinq fois plus que les 650 postes déjà supprimés à la rentrée 2024 par l'ex-ministre Attal, qui s'étaient traduites par l'annonce de 104 fermetures de classes dans les Bouches du Rhône lors de la carte scolaire 2024.

L'ampleur des annonces de coupes dans le budget 2025 amènerait à un plan de fermetures de l'ordre de 300 à 500 classes pour notre seul département. Une saignée sans précédent qui provoquerait une aggravation inédite des conditions de travail des personnels, avec des classes toujours plus chargées, des enseignants toujours moins remplacés et des élèves en difficulté ou en situation de handicap toujours moins pris en charge !

400 à 500 euros en moins pour une grippe... Le droit à arrêt-maladie rémunéré remis en cause !

Comment en effet interpréter autrement l'annonce du ministre de la Fonction publique de la mise en place de 3 jours de carence et d'un traitement rabaisé à 90%, lors de l'arrêt, à compter du 4^{ème} jour ?

Se soigner d'une grippe - pourtant courante dans nos professions - deviendrait un luxe pour nombre de collègues dont le pouvoir d'achat ne cesse d'être grignoté depuis 25 ans !

En effet, dans une note d'information officielle de la DEPP (n° 20-31, septembre 2020), on apprend que la moitié des congés maladie ordinaire (CMO) ne dépassaient pas 3 jours en 2017-2018. En instaurant ainsi 3 jours de carence, le gouvernement prive donc la moitié des collègues malades « occasionnels » de toute rémunération !

Des exemples concrets...

Un professeur des écoles au 2^{ème} échelon, exerçant en REP, arrêté 3 jours, subirait une perte de 226,11€ sur son traitement indiciaire, auxquels s'ajouteraient 59,64€ de primes et indemnités, **soit 285,75€ en moins** (au lieu de 95,25€ aujourd'hui) !

Une professeure des écoles au 10^{ème} échelon, arrêtée 7 jours, se verrait infliger 3 jours de carence (-345,57€ euros), 4 jours rémunérés à 90% (-46,08€), **soit moins 391,65€** (au lieu de 115,19€ aujourd'hui pour un arrêt d'une durée identique) !

Une directrice d'école au 2^{ème} échelon de la Classe Exceptionnelle, arrêtée 10 jours, perdrait 3 jours de carence (-459,48€) et 7 jours rémunérés à 90% (-107,21€) **soit moins 566,69€** (au lieu de 153,16€ aujourd'hui pour ces mêmes 10 jours d'arrêt) !

Le SNUDI-FO 13 rappelle que c'est la politique menée par les gouvernements successifs qui est la principale responsable de la dégradation de la santé des enseignants : suppressions de postes, crise du remplacement, inclusion systématique et forcée, évaluation PPCR, absence de médecine de prévention, refus des temps partiels et disponibilités, réforme des retraites qui oblige à travailler plus longtemps... ! **Aujourd'hui, en plus d'aggraver encore les conditions de travail des enseignants, le gouvernement entend ajouter la précarité financière et matérielle à la maladie !**

La valeur du point d'indice bloquée, la GIPA supprimée !

Dans une situation où l'inflation explose, où les enseignants ont perdu 28,5% de pouvoir d'achat depuis 2000, après de nombreuses années de gel du point d'indice et des grilles de salaires obsolètes, les enseignants devraient continuer à se paupériser ! **Bloquer la valeur du point d'indice** comme l'a annoncé le gouvernement, c'est geler les traitements indiciaires de l'ensemble des agents, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Et ceux qui, notamment en fin de carrière, comptaient sur la GIPA (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) calculée sur 4 ans pour pouvoir compenser un peu les pertes accumulées, devront y renoncer **car le gouvernement la supprime !**

Toutes ces mesures frapperont l'ensemble des personnels dès les prochaines semaines, puisque prises dans le cadre du budget 2025.

Ajoutons à cela le **maintien des groupes de niveau**, une possible **deuxième « journée de solidarité »**, c'est-à-dire une nouvelle journée de travail gratuit, la **mise en œuvre du projet Guerini**, repris par le Ministre Kasbarian, pour supprimer les catégories de fonctionnaires et le principe de carrière, favoriser la rémunération au mérite et le licenciement des fonctionnaires pour insuffisance professionnelle

[\[relire ICI notre inFO mail du 19 avril 2024\]](#)

Plus que jamais, la préparation de la grève dans l'unité est à l'ordre du jour !

« *Une ligne rouge est franchie* », avaient déjà déclaré le 14 octobre (donc avant les annonces sur la remise en cause du droit à arrêt maladie rémunéré) tous les syndicats de l'enseignement, dont Force Ouvrière, en notifiant à la ministre « *une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève national unitaire, à compter du lundi 4 novembre 2024* ».

Le SNUDI-FO 13 considère, sur la lancée de cette alerte sociale, que c'est en effet la préparation de la grève dans l'unité, à tous les niveaux, qui est

à l'ordre du jour face à ces mesures de destruction de l'École et des droits des personnels.

- Grève pour imposer le retrait des 4000 suppressions de postes, l'abrogation des groupes de niveaux et du choc des savoirs ;
- Grève contre la mise en place des 3 jours de carence et d'une réduction du traitement pendant les congés maladie ordinaire ;
- Grève pour l'abrogation du jour de carence et l'augmentation générale des salaires par l'augmentation du point d'indice (+28.5% pour compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis 2000) ;
- Grève pour le retrait du projet de réforme Guerini-Kasbarian !
- Grève pour arracher les moyens indispensables à l'École publique !

Le SNUDI-FO 13 propose aux collègues de se réunir dans les prochains jours, d'établir leurs revendications, de la plus locale à la plus générale, et de préparer la grève pour le retrait de toutes ces mesures et la satisfaction de nos revendications.

Il s'adressera dans ce sens dès la rentrée à l'ensemble des organisations syndicales du département pour proposer l'action commune et la préparation du rapport de force par la grève dans l'unité, seule à même de faire reculer le gouvernement.

En savoir +



[Appel de l'AG du SNUDI FO 13 du 18 octobre](#)

[Compte rendu de la réunion avec la ministre Genetet du 21 octobre](#)

[Budget : le gouvernement s'acharne sur les fonctionnaires](#)

[Courrier intersyndical au ministre Kasbarian](#)

[Budget austéritaire, casse du Statut, jours de carence, contre-réformes... Le gouvernement veut passer en force !](#)





Il est encore temps d'adhérer au SNUDI FO 13 pour les derniers mois de 2024 !

Plus que jamais, nous vous appelons à vous regrouper pour vous informer, vous défendre, vous organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !

Téléchargez le bulletin 2024

Pour une 1ère adhésion, vous ne payez que les mois restant pour l'année 2024 (novembre et décembre).

Le renouvellement se fera en janvier 2025 et vous bénéficierez d'un reçu fiscal pour réduire 66% de la cotisation de vos impôts 2024.



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

